



PROCES-VERBAL

Séance du 19/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-neuf juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOUGNEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TONNEAU, Maire ;

Présents : M. Jean-Marie TONNEAU, M. Michel LANDRAUD, M. David LALIEVE, M. Bernard GUIBERT, Mme Danielle MARTINEZ, M. Benoît MONROSTY, Mme Angélique GAULT, M. Arnauld BASSANT, Mme Amandine CONSTANT ;

Absent(s) excusé(s) : M. Laurent REFFAY, Mme Déborah MERIGEALT, M. Cyril BAURION

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme Valérie JOUANNET (pouvoir à M. Michel LANDRAUD), Mme Karine BAUSSAY (pouvoir à M. David LALIEVE)

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. David LALIEVE ;

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Vendredi 19 Juillet 2024 à 19h00

(En cas d'empêchement, merci de prévenir la Mairie dès que possible)

ORDRE DU JOUR

- 1- Reversement par la CDCHS de la compensation part salaire (CPS) de la DGF

Informations diverses :

Panneaux photovoltaïques

Le Maire,
Jean-Marie TONNEAU

=====POUVOIR=====

Je soussigné(e) agissant en qualité de
.....
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra
.....

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à :

M. ou Mme

FAIT LE

A

Signature

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. David LALIEVE**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1- Reversement par la CDCHS de la compensation part salaire (CPS) de la DGF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 5 juin 2024, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 11 Juin 2024 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide d'approuver** la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

Questions et informations diverses :

Panneaux photovoltaïques : enquête publique reçue en mairie, réunion prochaine avec les différents acteurs du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

A Bougneau, le 23/07/2024

Le Maire

Jean Marie TONNEAU

**NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 19 Juillet 2024**



Numéros	OBJET DE LA DELIBERATION
1	Reversement par la CDCHS de la compensation part salaire (CPS) de la DGF